

C'est d'ailleurs ainsi que les chefs d'État deviennent oppresseurs, en se justifiant de la violence qu'ils provoquent pour établir l'État policier afin d'écraser les opinions contraires au lieu de les accepter au dialogue.

● (3.20 p.m.)

Il est évident que dans son refus de se rendre à l'évidence des faits et d'entamer le véritable dialogue, M. Trudeau évolue de la violence du dialogue refusée à l'idée de la violence policière.

Avec lui nous sommes d'accord que nous risquons actuellement d'être au bord de la tyrannie. Mais nous lui demandons d'ouvrir les yeux sur les responsabilités qui lui en incomberont s'il continue de fermer son esprit aux vrais problèmes par pure arrogance dans l'intransigeance idéologique.

Rien ne pourra continuer de fonctionner au Canada. Devant de telles déclarations, je ne puis que conclure, eu égard à ce qui nous est présenté, que c'est précisément par son arrogance que le premier ministre désire, au moyen d'une règle de clôture permanente et automatique, comme je l'ai dit tout à l'heure, imposer, arrêter les discussions possibles qui pourraient se produire pour que la population canadienne soit du moins renseignée au sujet de ce qui se passe au Parlement du Canada.

A l'appui de ce que j'avance, j'ai en main des citations et, entre autres, un article intitulé «La liberté des débats et de la discussion publique», écrit par sir Wilfrid Laurier.

Les députés ministériels, qui ont bien connu sir Wilfrid Laurier, sont certainement en mesure de dire que cet homme voulait la liberté de ce Parlement. Je lirai un article qui a été publié en 1913. Dans ce Parlement, on réfère à des faits déjà passés. Alors, il serait tout à fait normal que je lise intégralement ce que disait M. Borden qui, à ce moment-là, était premier ministre, et la réplique des libéraux, qui représentaient l'opposition.

Nous nous rendrons compte que bleu ou rouge, c'est toujours la même chose. Quand l'un est au pouvoir, l'autre estime que le parti au pouvoir est trop arrogant, et si l'autre parti est au pouvoir, le parti adverse estime qu'une dictature est en train de s'établir.

Mais, lisons plutôt ce qui a été relaté, et je cite:

Le 9 avril, le très hon. R. L. Borden, M.P., introduisait à la Chambre des communes des amendements aux règlements de la Chambre, amendements qui avaient pour but de restreindre la liberté des débats et de la discussion publique par un procédé généralement désigné sous les noms divers de «clôture» et «guillotina».

Si cela ne ressemble pas à l'article 75c, monsieur l'Orateur, je me demande devant quelle déclaration nous sommes.

Et M. Borden continuait en disant:

L'extrême rigueur de ses amendements méritait déjà bien des reproches mais les méthodes par [M. Dumont.]

lesquelles on chercha à les imposer à l'Opposition dépassent en arbitraire et en hyprocrisie tout ce qui s'est jamais fait de répréhensible au Parlement canadien. Le Premier Ministre protesta d'abord de la pureté de ses intentions et de celle du Gouvernement.

Alors que le président du Conseil privé déclarait hier: Que les partis de l'opposition soient raisonnables et jamais nous n'appliquerons l'article 75c; en 1913, on faisait les mêmes déclarations.

A ce moment-là, un premier ministre conservateur disait aux libéraux: Tenez-vous tranquilles, nous ne sommes que deux partis. Il n'y a pas, comme on l'a dit, de parti minoritaire. Nous allons bien nous entendre et quand vous ne serez plus là, on vous nommera à d'autres endroits, à des postes lucratifs et il n'y aura aucun problème. Ceci se passait en 1913.

Étudions la déclaration qui a été faite par M. Borden pour fortifier ses positions. Celui-ci disait, et je cite:

Nul ne reconnaît mieux que moi que la liberté de la parole et la liberté des débats doivent être préservées.

C'est ainsi que le premier ministre commença son discours au sujet des amendements dont il proposait l'adoption.

Et pour mieux dissiper tous les doutes qu'il avait soulevés, il ajoutait:

Mes honorables amis se montrent bien soupçonneux; il me semble qu'ils pourraient se fier à ma parole. Et Sir Wilfrid Laurier faisait remarquer, au nom de l'Opposition, que ces amendements laissaient planer une menace continue sur leurs têtes. M. Borden protesta avec une telle candeur et en termes empreints d'une telle franchise que l'on a peine à reconnaître le même homme dans celui qui parlait de la sorte et celui qui, quelques minutes plus tard, devait se rendre coupable d'une aussi indigne trahison.

«Non, pas du tout,» dit-il à Sir Wilfrid Laurier, «ce n'est pas ainsi que je désire exercer ce pouvoir que je réclame. Je crois que si ce règlement est adopté, les choses se passeront à l'avenir de même que par le passé.»

Il s'agit de la même déclaration que celle que nous avons entendue hier. On nous assure que tout ira bien, qu'il ne se produira aucun problème. Et pourtant, comme je l'ai dit tout à l'heure, sauf lors de l'étude du bill omnibus, nous avons toujours collaboré à 100 p. 100.

Lors de l'étude du bill omnibus, il s'agissait d'une question de principe. Nous avions le devoir, en tant que chrétiens, de le combattre, mais à part ce bill, beaucoup d'autres ont été présentés.

Nous avons accepté que les heures de travail soient plus longues, comme l'a proposé le président du Conseil privé, et, non satisfait de tout cela, il revient à la charge avec